

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/09

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président: M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Laurence POTTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZE) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET),

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ESPACE NAUTIQUE DES FORON

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune sont appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ESPACE AQUALUDIQUE DES FORON.

Conformément aux articles L.5211-7 et L.2122-7, les délégués sont élus par le Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. Enfin, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Liste « LA ROCHE »

- Sont candidats titulaires Théo LOMBARD - Patrick TOURNIER
- Sont candidats suppléants Isabelle BELIN REGARD - Nadège CHATEL

Liste « LA ROCHE AUTREMENT »

- Sont candidats titulaires : Néant
- Sont candidats suppléants : Nicolas ORSIER

Liste « LA ROCHE ENSEMBLE »

- Sont candidats titulaires : Néant
- Sont candidats suppléants : Néant

Il est ensuite procédé à l'élection des membres soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité les conseillers municipaux accepte le vote à main levée.

Ont obtenu :

Candidats titulaires : Théo LOMBARD (24 voix) Patrick TOURNIER (24 voix)

Candidats suppléants : Isabelle BELIN-REGARD (24 voix) Nadège CHATEL (24 voix) Nicolas ORSIER (5 voix)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-7 et L.2122-7,

➤ **SONT ELUS** à la majorité absolue :

- **MEMBRES TITULAIRES** : Théo LOMBARD - Patrick TOURNIER
- **MEMBRES SUPPLEANTS** : Isabelle BELIN REGARD - Nadège CHATEL

-
Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

